

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU VENDREDI 25 FEVRIER 2011 à 21 HEURES

L'an deux mille onze, le vingt cinq février à vingt et une heures

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation du Maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L.2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales

Etaient présents : Mmes AURIOL Violette, BONZON Annelise, MAZEL Marcelle, VERDIER Nicole. Messieurs JULIEN Edmond, CREMER Pascal, DEJEAN Christian, MENDRAS Bruno, MOURGUES David

Absente excusée : LAFONT Ginette

Secrétaire de séance : MOURGUES David

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'ordre du jour de cette séance extraordinaire, notamment sur le choix de l'intercommunalité en tenant compte des nouvelles réformes.

Il précise qu'une réunion avait été programmée par le Maire de St Hippolyte du Fort avec Coutach-Vidourle mais que celle-ci a été annulée et qu'une autre réunion a été programmée par Madame la Sous-Préfète du VIGAN, avec les différents présidents de Communautés de Communes (Cévennes-Garrigues, Coutach-Vidourle et autres...).

Il propose qu'un tour de table soit effectué, comme cela a déjà été fait lors du Conseil Municipal du 30 avril 2010, pour lequel il donne lecture du compte rendu de cette réunion.

Madame AURIOL donne un compte rendu de la réunion à laquelle elle a assisté avec la Communauté de communes autour d'Anduze, réunion où toutes les communes de la Communauté Cévennes-Garrigue étaient invitées. Elle précise qu'il y avait très peu de participants des communes du Canton de St Hippolyte du Fort. **Lors de cette réunion, le Maire d'Anduze Monsieur Iglésias, a distribué à toutes les communes présentes (St Sébastien d'Aigrefeuille, Générargues, Cardet, Tornac, Massiargues – Attuech, La Cadière, Lasalle, St Félix de Pallières, Vabres, Soudorgues et Ste Croix de Caderle ...) un rapport de travaux effectué par la commission intercommunalité de la commune d'Anduze. Celui-ci présente une analyse des différents types de regroupements possibles entre Anduze et Lédignan, Anduze et Cévennes Garrigues, Anduze et le Grand Alès. A été communiqué la décision prise par la commune d'Anduze de rejoindre le Grand Alès. Ce rapport a été remis par Madame Auriol à Monsieur le Maire et Monsieur Dejean.**

Monsieur DEJEAN indique que si il y avait peu de participants à Anduze cela est peut être du à la réunion que le Maire de St Hippolyte du Fort avait programmée avec Coutach-Vidourle le 08 février, que celle-ci a été annulée et remplacée par une réunion organisée par Madame la Sous-Préfète du VIGAN.

Madame AURIOL donne son avis en précisant que le bassin de vie de la commune est la Salendrinque et le Gardon, et regrette que le découpage artificiel qui a été effectué lors de la création de la Communauté de Communes « Cévennes-Garrigue » ait été fait sans tenir compte ni des caractéristiques historiques, géographiques, économiques, culturelles communes à ses vallées ni du bassin de vie que cela représente.

Son choix se porte sur l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Alès.

Madame MAZEL indique que son choix est que notre commune se regroupe avec la Communauté d'Agglomération du Grand Alès.

Madame VERDIER rejoint l'avis de madame MAZEL, à savoir, avoir un regroupement avec la Communauté d'Agglomération du Grand Alès.

Monsieur DEJEAN précise que tous les membres du Conseil Municipal n'ont pas été en possession du document qui a été donné lors de la réunion qui s'est tenue à ANDUZE. De ce fait, il trouve difficile qu'une décision soit prise ce soir.

Monsieur CREMER précise que c'est un document qui a été rédigé uniquement pour la commune d'ANDUZE.

Monsieur le Maire confirme que ce document n'apporte rien à notre choix de ce soir, sachant que cela concerne uniquement la commune d'ANDUZE.

Monsieur DEJEAN propose de voir par la suite ce que nous déciderons indiquant que le préfet fera après les élections cantonales une proposition de carte et de découpage des futures communautés de communes.

Monsieur CREMER rappelle que la Commune de Ste Croix s'est impliquée dans le fonctionnement de la Communauté de Communes Cévennes Garrigues, et remercie pour cela ses délégués d'avoir fait le lien avec leur commissions pendant ces dernières années, mais il précise que pour lui, notre choix est à faire maintenant.

Monsieur DEJEAN indique que notamment la commission économique, pour laquelle il est délégué, a effectué un très gros travail. Toutefois, il précise qu'il n'a jamais dit que son choix était de se regrouper avec la Communauté de Communes « Coutach-Vidourle ».

Madame BONZON signale que pour elle, le bassin de vie est important. Elle se tournerait plutôt vers le Grand Alès, en essayant toutefois, de rester dans la même Communauté de Communes que LASALLE. Le choix de se regrouper avec la Communauté d'Agglomération du Grand Alès serait le meilleur, tout en y perdant peut être de notre âme.

Monsieur MOURGUES indique que pour lui, l'avenir serait le regroupement avec la Communauté d'Agglomération du Grand Alès en raison des différents services de proximité que l'on pourrait avoir (culture, scolaires, etc...)

Monsieur MENDRAS précise que son choix serait plutôt de se rapprocher de la Communauté d'Agglomération du Grand Alès, et signale toutefois, qu'avec n'importe quelle communauté de communes que l'on risque d'être regroupé, on aura des choses positives, mais également négatives. Il faut tenir compte de la culture, du tourisme, de la communication, de l'agriculture, etc....

Monsieur CREMER précise qu'à ce jour, dans le contexte actuel, il est difficile de saisir toute la complexité des changements et de leurs enjeux. En effet, tout bouge au niveau des intercommunalités, des collectivités territoriales, des compétences des unes et des autres, mais si on ne prend pas une décision maintenant, qui porte sur la solution la moins mauvaise, on nous imposera une autre orientation dans les prochains mois. Pour lui, notre choix, tient compte de la proximité de vallées qui nous ressemblent géographiquement et qui partagent les mêmes besoins auxquelles pourrons mieux répondre les ressources et les compétences d'une intercommunalité correspondant à leurs attentes.

Monsieur le Maire clôture ce tour de table, en précisant que depuis au moins deux ans, et pratiquement à chaque conseil municipal, le sujet de l'intercommunalité a été abordé par les délégués qui ont fait un compte rendu des différentes commissions. Il les remercie pour tout ce travail qui prend beaucoup de temps et qui demande également, de bien être au courant des décisions prise à l'intercommunalité. Il retrace comment a été créé la Communauté de Communes Cévennes-Garrigue. Il souhaiterait qu'une décision soit prise ce soir, afin que l'on puisse affirmer notre position sur notre choix de regroupement, sans attendre que l'on nous impose quelque chose qui risque de ne pas nous convenir. Il est tout à fait d'accord avec les termes de Monsieur Crémer. Il propose donc de mettre au vote un projet de délibération.

Monsieur DEJEAN renouvelle que pour lui, il est difficile de prendre une décision sans avoir tous les éléments en possession.

Après un dernier tour de table, et après avoir eu l'accord de la majorité des conseillers présents, le maire soumet au vote la délibération suivante :

ORDRE DU JOUR : choix de l'intercommunalité

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le contexte de la délibération à prendre, et le cadre des différentes dispositions prises sur la décentralisation territoriale dans lequel les considérations suivantes s'inscrivent ;

- Compte tenu des lois de réformes récentes des collectivités territoriales et des réflexions qui s'y rattachent (notion d'intérêt public local, évolution du rôle, du nombre, des compétences des régions et des départements et de leur représentants d'ici 2014) ;

- Compte tenu des directives sur les intercommunalités prévues pour fin 2011 et courant 2013
- Compte tenu du souhait de la commune d'engager son avenir et d'anticiper son encrage dans un cadre intercommunal rendu dynamique et stable par sa dimension et les acquis de son expérience.
- Compte tenu du souhait de certaines communes de la Communauté de Communes « Cévennes Garrigue » d'être regroupées avec d'autres communautés de communes, **notamment** avec (Coutach-Vidourle, Lédignan) **ce que refuse la Commune de STE CROIX DE CADERLE**
- Compte tenu des différents débats menés en Conseils Municipaux, portant sur l'orientation de notre Commune, et concernant les vallées qui nous rapprochent le plus, à savoir les vallées du gardon et de la Salendrinque

La commune de STE CROIX DE CADERLE souhaite à ce jour affirmer son choix de :

- Préserver son identité et être reconnue dans un ensemble d'une Communauté d'Agglomérations de taille et de nature diversifiée, en négociant son intégration. Elle pourra assurer cette intégration en y partageant globalement son attachement à la culture, au tourisme, à l'agriculture, à l'artisanat et aux terroirs cévenols, mais également avec des communes proches qui ont des spécificités dont elles dépendent en commun.
- Permettre à la commune de STE CROIX DE CADERLE qui est limitrophe en grande partie avec les Communes de ST JEAN DU GARD et THOIRAS (communes déjà intégrées dans la communauté de communes du Grand Alès) de conserver son caractère géographique cévenol et d'en assurer une continuité territoriale dans les mêmes vallées (vallée de la salendrinque et vallée des gardons)
- Que le conseil municipal a déjà abordé ce rapprochement avec la Communauté de Communes du « Grand Alès » lors des précédentes réunions des conseils municipaux
- Que ce choix correspond à la nécessité d'avoir pour la Commune, une vision à long terme, de se retrouver dans une répartition clarifiée des compétences et de leurs financements tout en confortant sa démocratie locale

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décide :

Par 8 voix pour et 1 voix contre, de demander son adhésion et son rattachement à la Communauté d'Agglomération du Grand Alès en Cévennes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de contacter la Communauté d'Agglomération du Grand Alès pour obtenir un rendez-vous. Il demande qui souhaiterait l'accompagner. Mesdames Auriol, Bonzon et Messieurs Crémer et Déjean souhaitent y assister.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 30.